

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 254

présenté par

Mme Marianne Dubois, M. Wauquiez, M. Bertrand, M. Perrut, M. Le Fur, M. Le Mèner,  
Mme Lacroute, M. Suguenot, M. Mathis, Mme Nachury, M. Moudenc, M. Salen, M. Siré,  
M. Martin, Mme Levy, M. Terrot, M. Guilloteau, M. Vitel, M. Sermier, M. Lequiller, M. Saddier,  
M. Decool, M. Breton, M. Herbillon, Mme Louwagie, M. de Ganay, M. Verchère, M. Reynès,  
Mme Pons et Mme Schmid

-----

**ARTICLE 4**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle sensibilise les élèves à l'intégration des personnes en situation de handicap dans notre société. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de préciser, parmi les principes de l'éducation, que l'Ecole de la République assure la défense de la place des personnes en situation de handicap au sein de notre République et leur intégration, en recourant à des actions de sensibilisation auprès des élèves.